

## Notariat vs droit du recouvrement

Par **birdie**, le **03/02/2018** à **19:17**

Bonjour ,

J'ai un master 2 de droit du recouvrement et après un stage dans une étude d' huissier je viens de me rendre compte que je ne suis pas fait pour ce métier ( peu de droit , beaucoup de papperasserie et difficile de recouvrer 30 euros a des personnes en grande difficulté .

J'ai eu mon master 2 " recouvrement " avec mention , je n'ai jamais redoublé et j'ai eu de bonnes notes avec mention pendant toute ma scolarité .

Je suis en stage actuellement dans une étude de notaires et je trouve le métier plus intéressant sur un plan pratique et intellectuel .

Je vais candidater dans plusieurs master 2 de droit notarial mais j'ai cru comprendre que les directeurs de M2 donnaient une grande préférence aux étudiants issus de leurs fac de formation et ayant fait un M1 notarial .

Quels seraient vos conseils pour essayer de devenir notaire ?

\* Tenter le CFPN

\* Faire un master 2 de type gestion de patrimoine , droit de l'urbanisme , etc ( a priori moins sélectif que le notariat) et tenter a nouveau de présenter un M2 notariat l 'année suivante .

\* faire un M 1 notariat pour tenter le M2 suivante

d'avance merci de votre aide . Cordialement